

„ toujours entendu ce canon dans ce sens.  
„ Les écrivains orthodoxes de toutes les  
„ nations en font convenus. Jamais il ne  
„ s'est élevé, à ce sujet, aucune dispute entre  
„ eux; ils ont soutenu, au contraire, com-  
„ me une vérité constante & très-assurée,  
„ que l'Eglise avoit reçu de J. C. le pou-  
„ voir d'établir des empêchemens dirimens  
„ du mariage, & ont placé cette doctrine  
„ parmi les points définis dans le concile  
„ de Trente, de sorte que, dans tous les  
„ pays catholiques, on fut saisi d'étonne-  
„ ment & d'indignation, lorsque le docteur  
„ Launoi eut la témérité de contester ce  
„ pouvoir à l'Eglise. Cette témérité excita  
„ d'abord les réclamations des écrivains con-  
„ temporains, & attira sur l'auteur le blâme  
„ des évêques de sa nation & de toute la  
„ chrétienté. Son étrange système ne pro-  
„ duisit aucune révolution, ni dans la théo-  
„ logie, ni dans la jurisprudence: l'ouvrage  
„ déféré à Rome y fut relégué parmi les  
„ livres pernicious; d'où il tomba dans  
„ l'oubli & le mépris. Lorsqu'on ressuscita,  
„ sur la fin du dix-huitième siècle, la pré-  
„ tention de Launoi, elle rencontra, dans  
„ les écoles chrétiennes les mêmes opposi-  
„ tions qu'elle avoit éprouvées au dix-sep-  
„ tième, & l'Eglise Romaine, la mere &  
„ la maîtresse de toutes les Eglises, tou-  
„ jours attentive à conserver le dépôt com-  
„ mun de la doctrine, dont la garde lui est  
„ spécialement confiée, n'a point manqué  
„ de se déclarer contre cette vieille nou-  
„ veauté; ainsi qu'il en conste par plusieurs  
„ rescrits du pape regnant. „